

Viabilis Aménagement

Ville de Cesson-Sévigné
Hameau de la Monniais

Permis d'Aménager

PA08-1 – Programme des travaux



Dossier	Nom du fichier	Rédacteur	Vérificateur	Date	Indice
M4325.5	m4325.5-pa08.1-programme des travaux-a.docx	GM	GM	05/09/2023	B

Agence Grand Ouest
5, square du Chêne Germain
35510 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 47 04 90
Fax 02 23 47 03 88
contact@servicad.fr



Sommaire

1. PREAMBULE	3
2. SITUATION / TOPOGRAPHIE DU TERRAIN.....	3
2.1 Situation.....	3
2.2 Topographie.....	4
3. EXECUTION DES TRAVAUX	4
4. TERRASSEMENTS GENERAUX ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES.....	4
5. VOIRIES.....	4
5.1 Structures des chaussées.....	4
5.2 Structures des cheminements piétonniers.....	4
5.3 Bordures et caniveaux	4
5.4 Signalétique	4
6. RÉSEAUX DIVERS	5
6.1 Gestion des eaux pluviales.....	5
6.2 Assainissement eaux usées.....	5
6.3 Alimentation eau potable et défense incendie	5
6.3.1 Adduction en eau potable	5
6.3.2 Défense incendie	5
6.4 Électricité	6
6.5 Éclairage public.....	6
6.6 Réseau télécommunications.....	6
6.7 Réseau gaz	7
6.8 Réalisation des Branchements.....	7
7. COLLECTE DES DECHETS.....	7
8. AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS.....	8
9. MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE.....	8

1. PREAMBULE

Le présent programme des travaux a pour objet de décrire les dispositions générales que nous proposons d'adopter pour assurer la viabilisation du lotissement *Le Hameau de la Monniais* à Cesson-Sévigné.

Des plans techniques sont annexés au présent programme (PA8.1) :

- PA8.2 Plan des revêtements
- PA8.3 Plan d'assainissement EP-EU
- PA8.4 Plan des réseaux AEP – Télécom - Electricité – Eclairage public

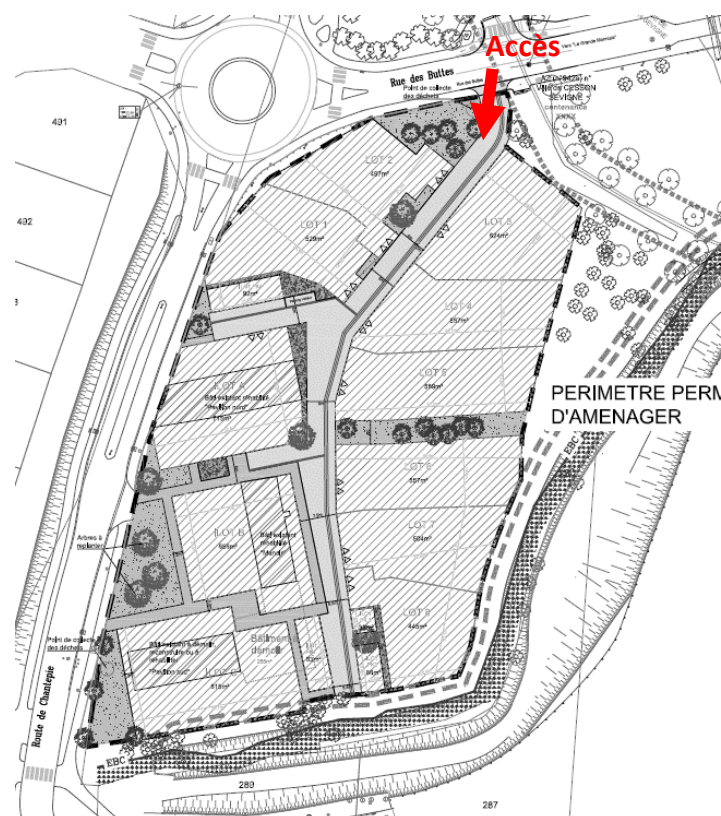
Les équipements décrits dans le présent programme seront étudiés dans le détail avec les Services Techniques de la ville de Cesson-Sévigné, de Rennes Métropole, ainsi qu'avec les différents concessionnaires des réseaux concernés par les travaux de viabilisation.

2. SITUATION / TOPOGRAPHIE DU TERRAIN

2.1 Situation

L'opération projetée est située au sud de la commune de Cesson-Sévigné, le long de la route de Chantepie.

Un accès viaire va être réalisé depuis la rue des Buttes : la voie créée sera une voie sans issue.



Les travaux à l'intérieur du périmètre de l'opération seront menés sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur VIABILIS.

2.2 Topographie

Le terrain, assise du présent projet, est une parcelle en partie construite (Manoir de la Monniais) et en partie boisée.

Le terrain naturel présente des légères variations topographiques avec des points variants entre 34.00 NGF et 35.50 NGF.

3. EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux pourront être réalisés en deux phases de travaux (phase provisoire et phase définitive).

4. TERRASSEMENTS GENERAUX ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Il sera procédé à un nettoyage du terrain (abattages, débroussaillage, élagage d'arbres...). Une fois ces travaux préparatoires réalisés, il sera procédé à l'exécution des terrassements.

Les terrassements concernent les déblais et remblais pour la réalisation des voies, des réseaux, des noues et bassins de rétentions ainsi que les divers ouvrages de viabilisation.

Les volumes de déblais seront réutilisés dans l'emprise du lotissement ou évacués.

5. VOIRIES

5.1 Structures des chaussées

Les chaussées et stationnements auront la structure suivante, sous réserve d'un sol de portance suffisante :

- un géotextile anti-contaminant si nécessaire,
- une couche de forme en GNT 0/100 sur 40cm ou le traitement des sols en place
- une couche de fondation en GNT 0/31.5 sur 20cm,
- une couche de revêtement définitif en béton érodé, épaisseur 22 cm

La place de stationnement publique (au sud du lot 1) sera revêtue d'un revêtement perméable en pavés à joint engazonnés

5.2 Structures des cheminements piétonniers

Les cheminements (en dehors des voies de circulation) auront la structure suivante :

- une couche de fondation en GNT 2 0/31.5 sur 30 cm
- une couche de revêtement en sable traité

A noter que les structures sont données à titre indicatif. Elles pourront être adaptées lors de l'étude de détail et à l'exécution en fonction de la nature du sol rencontré. Tous les choix de matériaux seront validés ultérieurement avec les services concernés.

5.3 Bordures et caniveaux

La voie principale sera équipé d'un caniveau central en pavés.

5.4 Signalétique

Le lotissement sera en zone de rencontre : une signalisation sera mise en place à l'entrée du lotissement.

6. RÉSEAUX DIVERS

6.1 Gestion des eaux pluviales

Chaque lot sera équipé d'un ouvrage d'infiltration. Une surverse aérienne vers la rue ou vers le boisement sera aménagé sur chaque parcelle.

Les espaces publics ne seront pas équipés de tuyaux : les eaux pluviales s'écouleront sur la chaussée et seront dirigés vers deux ouvrages :

- Au nord une zone d'inondation dans le boisement
- Au sud, un ouvrage d'infiltration aménagé sous la chaussée.

Le projet sera validé en concertation avec la direction d'assainissement de Rennes Métropole.

6.2 Assainissement eaux usées

Les lots seront desservis par un branchement individuel en PVC Ø160, se terminant par un regard de branchement implanté dans le lot.

Des collecteurs principaux Ø200 fonte seront mis en œuvre sous les voies et seront raccordés au réseau EU existant situé en rive Ouest de la Route de Chantepie.

Le projet sera validé en concertation avec la direction d'assainissement de Rennes Métropole.

6.3 Alimentation eau potable et défense incendie

6.3.1 Adduction en eau potable

L'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau Ø140 existant sous la route de Chantepie.

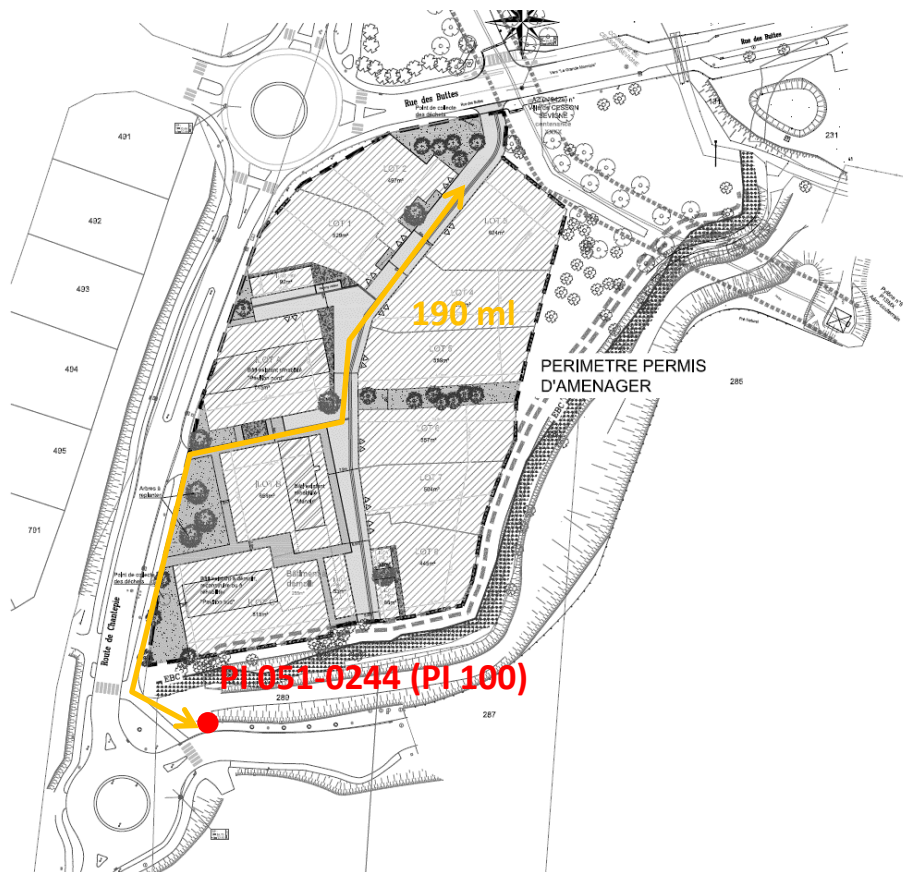
Le tracé des canalisations porté sur le plan du réseau AEP est donné à titre indicatif.

Chaque lot sera desservi par un branchement individuel se terminant par un coffret avec compteur implanté sur le lot.

La conception du réseau sera réalisée en concertation avec Eau du Bassin Rennais Collectivité.

6.3.2 Défense incendie

La défense incendie sera assurée par un poteau incendie existant situé sur la voie d'accès à la déchèterie, au sud de l'opération. La distance entre le lot le plus éloigné et le poteau incendie est de 190 m (dont une partie en chemin dévidoir via un trottoir stabilisé créé dans l'opération). Ce chemin respectera les exigences du SDIS35 concernant les chemins dévidoirs.



6.4 Électricité

La conception et la réalisation des travaux de réseau basse tension sera réalisé par l'aménageur en coordination avec ENEDIS.

L'alimentation électricité sera assurée à partir du poste HTA existant route de Chantepie. Chaque lot sera desservi par un branchement individuel se terminant par un coffret implanté sur le lot dans des murs d'habillage coffrets.

6.5 Éclairage public

La conception et la réalisation des travaux d'éclairage public sera réalisée par l'aménageur.

Le réseau d'éclairage public sera assuré à partir du réseau existant rue des Buttes ou à partir d'une nouvelle armoire implantée en entrée d'opération.

Les emplacements des points lumineux indiqués sur le plan des réseaux, pourront être modifiés en fonction des études techniques et études d'éclairage. Les travaux seront réalisés en coordination avec la direction de la voirie éclairage public de Rennes Métropole.

6.6 Réseau télécommunications

Un réseau télécommunications souterrain, étudié en accord avec les Services Techniques d'Orange sera mis en place par le lotisseur, depuis le réseau existant route de Chantepie.

Chaque lot individuel sera desservi par un branchement individuel composé d'un fourreau qui se terminera par un citerneau de branchement implanté dans le lot.

Conformément aux exigences de l'ARCEP, l'aménageur réalisera le fibrage de chaque lot.

L'ensemble du dispositif permettra le raccordement des constructions en haut débit et très haut débit conformément aux dispositions de l'article L. 332-15 du Code de l'urbanisme.

6.7 Réseau gaz

Un réseau gaz pourra être réalisé par GRDF depuis la route de Chantepie.

Dans ce cas, une tranchée sera mise à disposition à l'intérieur du lotissement par l'aménageur à GRDF afin d'assurer la desserte des lots. La tranchée à l'extérieur du lotissement sera réalisée par GRDF.

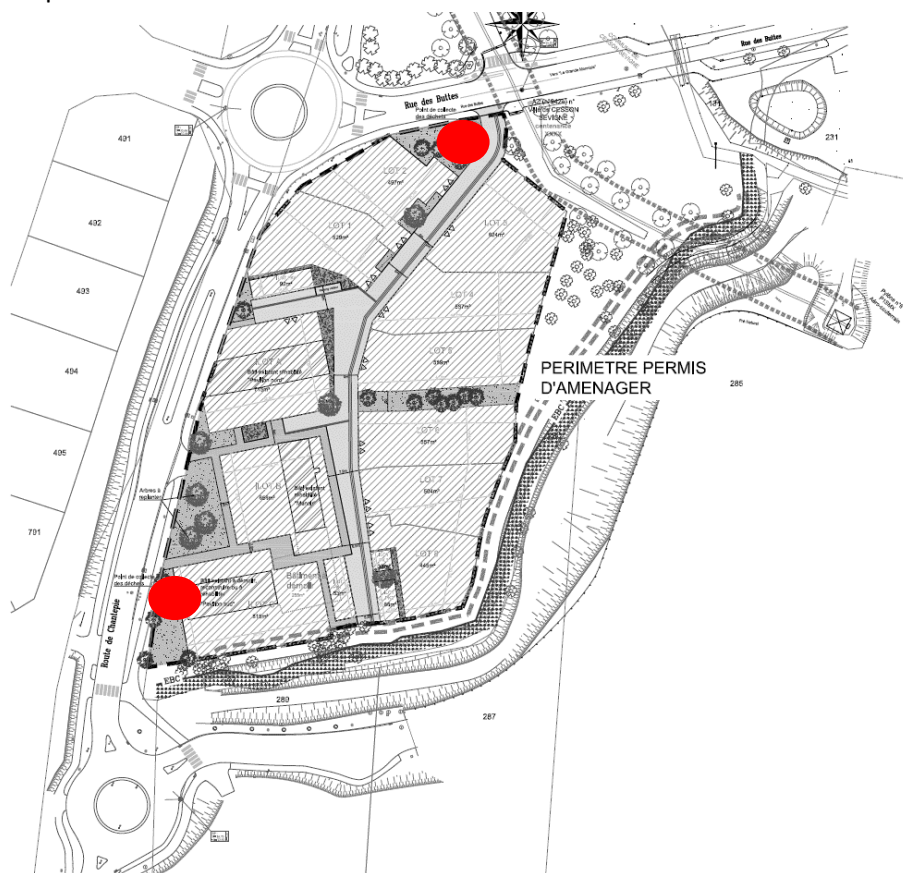
6.8 Réalisation des Branchements

Les divers branchements des lots (EP, EU, Télécom, eau potable) seront réalisés par le lotisseur. Les branchements électriques seront réalisés par le SDE35. Les branchements gaz seront réalisés par GrDF. Les coffrets aériens pourront être intégrés dans un mur d'habillage béton posé par l'aménageur.

7. COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers se fera en porte à porte. Deux aires de présentations seront implantées en périphérie du lotissement.

L'organisation globale de la collecte des déchets est réalisée en coordination avec le service déchets de Rennes Métropole.



Localisation des points de présentation des conteneurs roulants

8. AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

Les travaux d'aménagement des espaces verts publics sur le lotissement comprennent :

- Les travaux de terrassements spécifiques tels que les fosses de plantation et les modelages ;
- La préparation des terres par décompactage et amendements organiques ;
- La fourniture et la mise en place des plantations d'arbres et d'arbustes ;
- Les engazonnements.

Les plantations arbustives seront composées d'essences ornementales locales choisies en concertation avec les services techniques de la Ville de Cesson-Sévigné.

9. MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

L'ensemble des travaux d'aménagement du lotissement seront réalisés suivant les plans de travaux joints au dossier et le présent programme des travaux. Néanmoins, le lotisseur et les différents concessionnaires de réseaux pourront apporter toutes modifications d'ordre technique qu'ils jugeront utiles au projet.

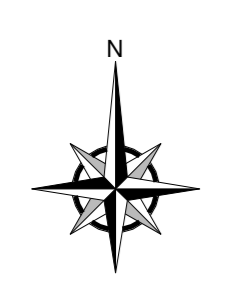
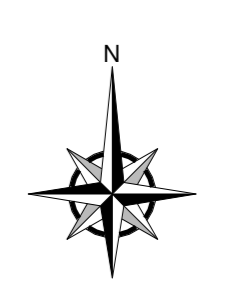
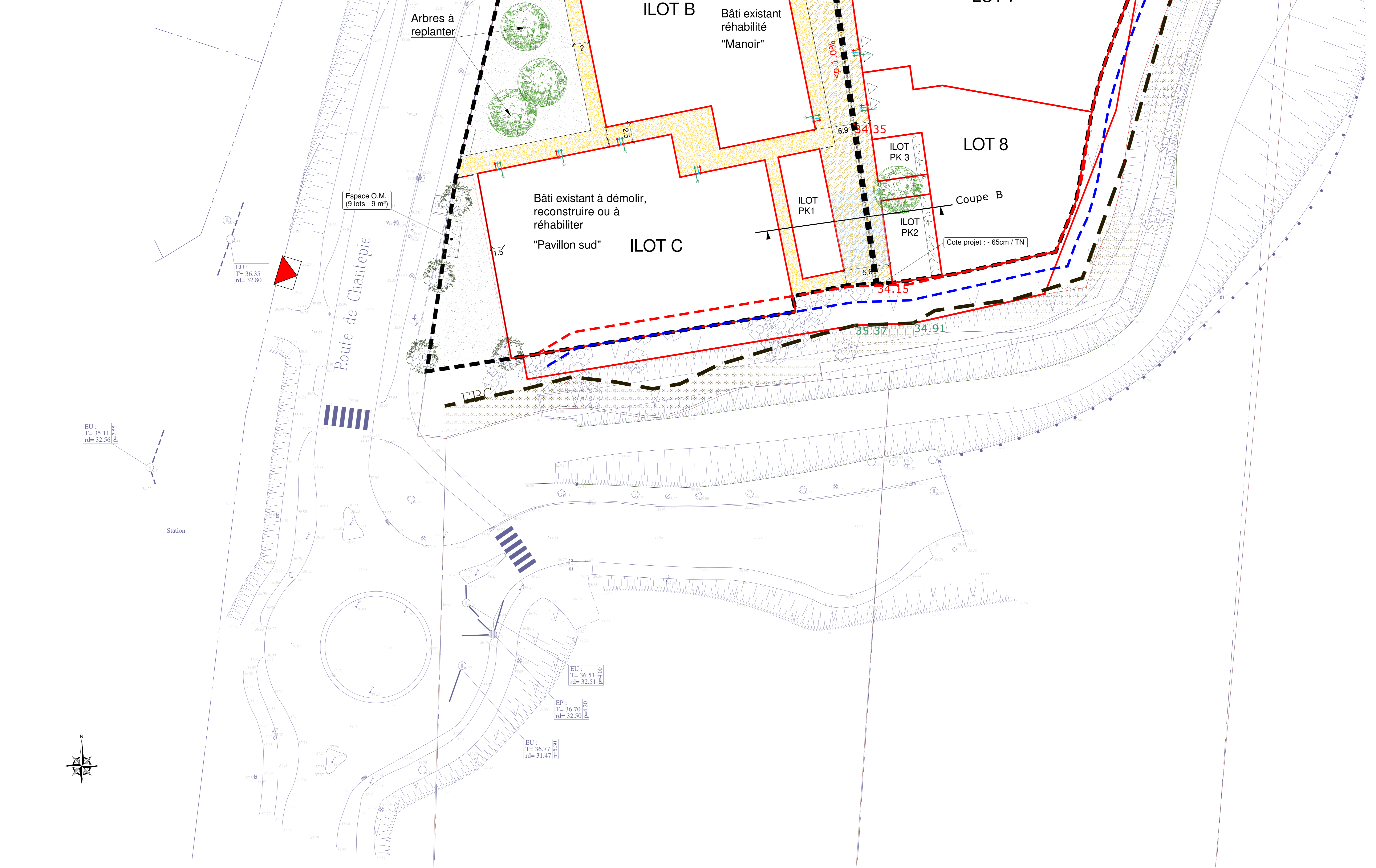
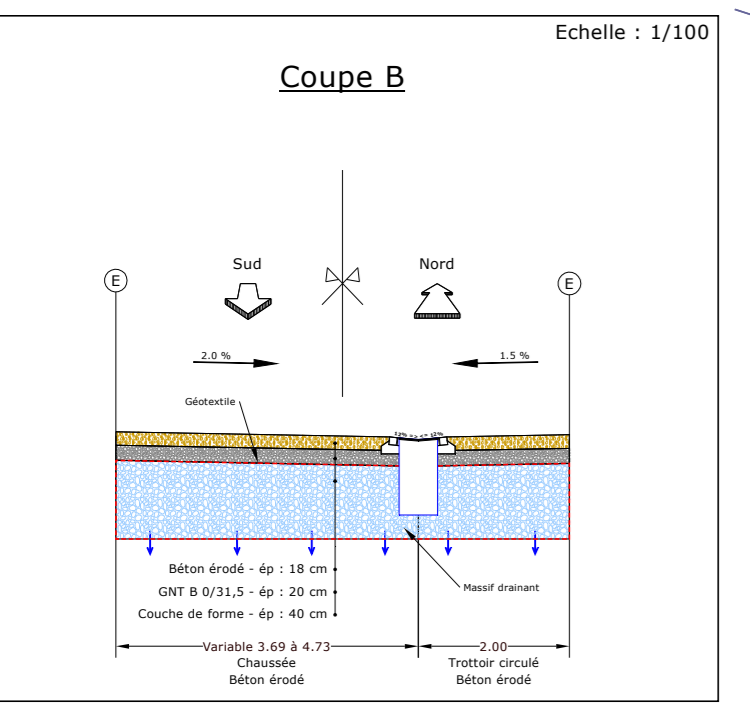
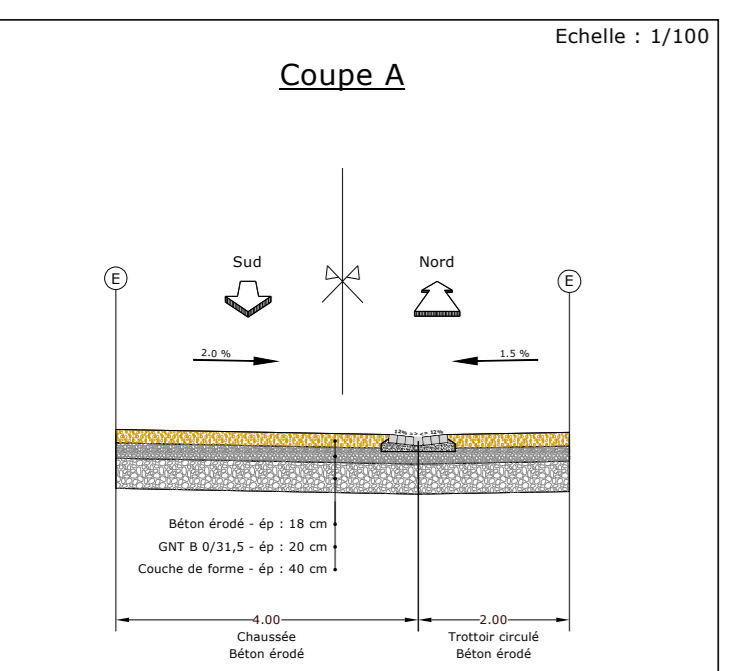
AVP	PRO	ACT	EXE/VISA	DETAOR	PA
Echelle : 1/200					
Titre	Modifications	Date	Étabi par	Validé par	
A	Etablissement du document	30/06/23	AD	GH	
B	1 place stationnement en pavés joints gazon	05/09/23	AD	GH	

Légende périmètre opération

- Fuseau recul réseau HTB 90 kV existant
- Périmètre PA
- Contour Lot
- Recul cours d'eau 5 mètres
- Recul cours d'eau 5 mètres

Légende revêtement

- Chaussée béton érodé
- Stationnement pavé joints gazon
- Trottoir sable stabilisé
- Caniveau pavés béton
- Caniveau pavés béton
- Aire de présentation en béton balayé
- Engazonnement
- Massif arbustif
- Arbre tige



AVP	PRO	ACT	EXE/VISA	DETAJOR	PA

Echelle : 1/200

Date	États par	Valeur par
30/06/23	AD	GM

Légende périmètre opération

- Fuseau recul réseau HTB 90 kV existant
- Périmètre PA
- Contour Lot
- Recul cours d'eau 5 mètres
- Recul cours d'eau 5 mètres

RESEAUX EXISTANTS

- Eclairage public
- AEP
- Basse tension souterraine
- HTB 90kV souterraine
- Gaz
- Fibre optique
- Télécommunications
- Eaux pluviales
- Eaux usées

RESEAU EAUX PLUVIALES - Ouvrages à ciel ouvert

- Merlon

RESEAU EAUX PLUVIALES

- EP : Canalisation EP
- Grille carrée
- Ouvrage de régulation

RESEAU EAUX USEES

- EU : Canalisation EU
- Regard de visite
- Regard de branchement

RESEAU AEP

- Canalisation AEP projet
- Borne AEP

RESEAU ELECTRICITE

- Réseau Basse Tension
- Transformateur existant
- Coffret REMBT
- Coffret BT

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

- Réseau Eclairage
- Candélabre existant à déplacer
- Borne
- Armoire de commande

RESEAU TELECOMMUNICATION

- Réseau Télécom
- Citerneau
- Chambre LZT
- Chambre LZC
- Chambre L3T
- Chambre L3C

